A & G
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Allée Bellechasse 44 hectares – Cidex 4405
33950 LEGE CAP FERRET
RCS Bordeaux 794.191.122

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le 02 septembre à 10 heures,

Les associés de la société **A&G**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 €, dont le siège social est à LEGE CAP FERRET (33950) – Allée Bellechasse 44 hectares – Cidex 4405, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 794.191.122, se sont réunis au siège social de la société sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

Monsieur Grégoire LEROUX préside la séance en sa qualité de président.

Monsieur Jean-Baptiste GUERREAU est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents ou représentés :

Monsieur Grégoire LEROUX
Propriétaire de mille actions.....1 000 actions

Indivision ROBIN Alexia
Propriétaire de mille actions.....1 000 actions

Total des actions composant le capital social..... 1 000 actions

Le président de séance déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du président,
- le texte des résolutions.

Le président déclare alors que tous les documents requis ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Le décès d'un directeur général délégué,
- Les pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport du président.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du décès de Madame Alexia ROBIN, directrice générale déléguée, survenu le 20 octobre 2017, décide de ne pas procéder à son remplacement.

Elle donne quitus entier et définitif à Madame Alexia ROBIN de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôts et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture par les associés présents.

LE PRESIDENT
M. Grégoire LEROUX

Signé par Grégoire LEROUX
Le 2 sept. 2026

Signed with Universign doc_0VzY tx_Dmdn2BPWYzqd

LE SECRETAIRE
M. Jean-Baptiste GUERREAU

Signé par Jean-Baptiste GUERREAU
Le 2 sept. 2026

Signed with Universign doc_0VzY tx_Dmdn2BPWYzqd